« Il était une fois… »

Ainsi commencent généralement les histoires de légendes ainsi que les contes de fée. Le petit livre que voici va raconter la légende du GAI/VVI, devenu depuis Belrim, à partir des origines en 1974 jusqu’à aujourd’hui en 2014. Elle vous sera contée par tous les amis acteurs ou spectateurs qui ont, chacun, tenu à évoquer un souvenir ou un épisode qui leur tient à cœur.

Au début, c’est-à-dire, dans les années 70 qui commençaient, il n’y avait rien, ou plutôt si, il y avait bien un magicien. Celui-ci s’appelait Gérard Imbert et siégeait à la tête de la DG V, « Finances et Assurances », auprès de la Commission Européenne. Du haut du Berlaymont il observait le terrain de ses activités et le paysage ne lui plaisait qu’à moitié. De gauche à droite couraient des cohortes d’assureurs dont les représentants venaient sans arrêt quémander quelque faveur, réclamaient des règles à eux profitables, et en discutaient à l’infini. Dame, leurs organisations étaient bien nanties et bien équipées, et, de plus, ils avaient des troupes, expertes à souhait, à l’infini. Cette situation ne plaisait absolument pas à notre magicien, et il attendait une réaction un rien musclée de la part des fédérations d’employeurs. Ce qu’il ne savait pas c’est que ces mêmes fédérations n’avaient pas beaucoup de compétences en matière d’assurances et se laissaient généralement mener par le bout du nez par les spécialistes venant du monde de l’assurance… Il fallait donc faire quelque chose

Notre magicien avait une conviction profondément enracinée de la qualité intrinsèque de la démocratie, en ce sens qu’elle ne peut générer de pouvoir absolu, et que donc tout pouvoir nécessite un contre-pouvoir. Puisque les employeurs ne réagissaient pas, M. Imbert acquit très rapidement la conviction qu’il fallait organiser, à partir des entreprises, une contre-réaction compétente et musclée aux actions des assureurs. Pour ce faire, il se mit en quête de nouveaux acteurs disponibles, sous forme de spécialistes d’entreprise, versés en assurance et ayant déjà uni leurs forces. Il n’a trouvé que trois unions déjà actives à savoir, en Grande Bretagne, AIRMIC (1963), en Italie, ANRA (1972) et en France, GACI (1972). Ce n’était pas assez, au sein d’une Europe en ébullition, et il fallait donc faire mieux. G. Imbert a donc convaincu ses trois interlocuteurs de créer une association européenne chargée de défendre les intérêts des entreprises. Il existait en Hollande un club réunissant quelques très grosses entreprises, devenu Narim après Belrim, en Allemagne, une association de courtiers captifs veillait aux intérêts des entreprises de grande taille et en Belgique un certain nombre d’entreprises étaient en route depuis peu pour s’organiser, un peu à la manière du GACI français. Tous ont marqué accord de s’associer, sous le nom d’AEAI, ou Association Européenne des Assurés de l’Industrie, devenue FERMA depuis. Ensemble, ils ont décidé de s’installer à Bruxelles près de la Commission. Comme l’association internationale devait répondre au prescrit belge, c’est le juriste de Traction et Electricité, Régnier de Fraipont, un professionnel de toute grande classe, qui s’est chargé des statuts. Comme il y avait peu de différence entre une ASBL locale et internationale, il a fait d’une pierre deux coups, et le GAI/VVI a donc démarré en jumeau de l’AEAI, avec des statuts en « copie/collé », comme on dirait aujourd’hui. Ils ont bien sûr évolué depuis, mais auprès des deux la base belge est toujours d’application.

Cette petite préface a pour seul but d’éclairer les débuts de la légende, et d’introduire les développements tellement intéressants de tout ce qui va suivre ; son rédacteur a eu grand plaisir à retourner aux sources et vous souhaite bonne lecture,

*François Settembrino*

*Président Honoraire*